

## **APPEL À CANDIDATURES POUR L'ANNÉE 2020**

**BOURSE DE VOYAGE OUVERTE DESTINÉE AUX ARTISTES  
DANS LE DOMAINE DE LA DANSE / DES ARTS DE LA PERFORMANCE**

**POUR UN PROJET LIBRE À L'ÉTRANGER**



(Johanna Heusser © Gregory Batardon)

## **CONTENU**

Informations générales	3
Conditions de participation	5
Appel à candidatures pour une bourse d'atelier dans le domaine de la danse / des arts de la performance	6

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Atelier Mondial, International Arts Exchange Program Basel – Mulhouse – Freiburg, offre aux artistes de Bâle (CH), du canton de Soleure (CH), de la ville de Freiburg incluant la région de Bade-Sud (DE) et d'Alsace (FR) la possibilité de résider et travailler plusieurs mois à l'étranger, dans le cadre de l'appel à candidatures annuel.

Suite à l'ouverture du programme de bourses vers d'autres disciplines, Atelier Mondial propose, en coopération avec différents partenaires, de nouvelles bourses dans les domaines de la mode & textile, la littérature et la danse / art de la performance. Ces bourses fonctionnent dans les mêmes conditions que celles du domaine des arts plastiques. Les appels à candidatures dans le domaine mode & textile, littérature et danse / arts de la performance se font dans des documents différents. Il n'est pas possible de déposer sa candidature à plusieurs appels.

### PORTEUR DE PROJET

Le projet est porté par la Fondation Christoph Merian (direction de projet), les cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure, la Ville de Freiburg en Br. et la région Alsace.

### DIRECTION DE PROJET

La Fondation Christoph Merian dirige le projet Atelier Mondial; elle coordonne à l'intérieur du pays ainsi qu'à l'étranger, l'organisation et l'administration du programme d'échanges et représente le porteur de projet d'Atelier Mondial.

### OBJECTIF DE LA SUBVENTION & CONDITIONS

L'appel à candidature dans le domaine de la danse / des arts de la performance s'adresse à des créateurs en danse, chorégraphes et performers à la frontière entre danse et théâtre. L'objectif du séjour à l'étranger est d'offrir au boursier / à la boursière l'occasion de faire des recherches, de trouver des pistes de travail et de nouvelles stimulations dans ses projets de travail en danse.

### ASPECT FINANCIER

Avec l'accord pour un atelier à l'étranger, un montant fixe, dont la hauteur est déterminée en fonction du lieu de partenariat, est octroyé pour le coût du voyage et de la vie. Les coûts supplémentaires du séjour à l'étranger (frais personnels, coûts fixes au domicile d'origine, etc.) sont, de fait, à la charge du participant. La Fondation Christoph Merian, les cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure, la Ville de Freiburg en Br. et la région Alsace ne peuvent pas prendre en charge des montants supplémentaires. Si, pour une quelconque raison, un séjour à l'étranger devait être interrompu, le boursier/la boursière a le devoir de reverser la bourse au prorata à Atelier Mondial.

### OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Après la fin du séjour à l'étranger, les artistes plasticiens doivent remettre un compte-rendu pour l'évaluation du séjour (d'environ 4 pages A4) qui sera utilisé par Atelier Mondial.

### RESPONSABILITÉ

La participation au programme Atelier Mondial a lieu sous l'entière responsabilité du candidat; Atelier Mondial s'en dégageant.

## PRÉSENTATION

Le boursier / la boursière aura la possibilité, à la suite de l'échange avec l'Inde, et en accord avec la direction du Roxy, de faire une présentation au Roxy Birsfelden, reflétant les répercussions de son séjour dans son travail artistique.

## PARTENAIRES DU PROJET

Atelier Mondial  
[www.ateliermondial.com](http://www.ateliermondial.com)

Roxy  
[www.theater-roxy.ch](http://www.theater-roxy.ch)

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

Merci de prendre note que seules les **candidatures en ligne** seront prises en compte, inscription sur le site internet [www.ateliermondial.com](http://www.ateliermondial.com). Lisez attentivement les conditions de participation suivantes, **aucun document ne peut être envoyé ultérieurement**. Des dossiers erronés, ne correspondant pas en chaque point aux critères exposés ci-dessous ne pourront pas être soumis au jury.

Sont autorisés à participer

**1. Région de Bâle, Bâle-Campagne, Bade-Sud avec accent sur Freiburg, Alsace et canton de Soleure**

Les artistes professionnels du domaine des arts plastiques (peinture, dessin, sculpture, nouveaux médias, photographie, performance) domiciliés ou travaillant dans les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, la ville de Freiburg, la région de Bade-Sud (Code postal 79...) ou en Alsace, indépendamment de leur âge ou nationalité.

**2. Justificatif de domicile ou de lieu de travail**

Les candidats doivent joindre un document, **datant de l'année 2019**, pour justifier que leur actuel domicile ou leur lieu de travail, se situe dans l'une des régions concernées.

Les documents suivants sont considérés comme valables:

**Suisse:** Certificat de domicile du service d'état civil (2019), facture de la caisse maladie (2019)

**Allemagne:** Certificat de Domicile (2019), Facture de gaz/ électricité (2019)

**France:** Certificat de Domicile (2019), Facture de gaz/ électricité (2019)

Attention : bail, carte d'identité, titre de séjour et passeport ne sont pas valables!

Lieu de travail:

- Contrat de travail ou attestation de l'employeur
- Travailleur indépendant : certificat de cotisation à l'assurance retraite en tant que travailleur indépendant ou le dernier décompte de paiement de l'assurance retraite en tant que travailleur indépendant
- attestation d'inscription à la HGK / Université ou autres cursus équivalents
- bail de l'atelier

- 3.** Les étudiants doivent avoir achevé leurs études (licence ou master en art) au commencement de la période de bourse.
- 4.** Ne sont pas autorisés à participer les artistes auxquels une bourse d'atelier dans le domaine danse/ arts de la performance a été accordée pour l'année 2019.
- 5.** Il n'est pas possible de déposer sa candidature pour plusieurs branches en même temps (arts plastiques, mode & textile, littérature ou danse/arts de la performance).
- 6.** Les candidats doivent faire état de leur participation à tout programme d'échanges ou de résidence auxquels ils auraient participé.
- 7.** En cas d'attribution d'une bourse, les candidats s'engagent à mettre à disposition 3 photographies en haute définition avec les légendes, à des fins de promotion.

## APPEL À CANDIDATURES POUR L'ANNÉE 2020

### BOURSE DE VOYAGE OUVERTE DESTINÉE AUX ARTISTES DANS LE DOMAINE DE LA DANSE / DES ARTS DE LA PERFORMANCE

#### POUR UN PROJET LIBRE À L'ÉTRANGER

En 2020, le programme d'Atelier Mondial propose une bourse pour un projet libre aux artistes professionnels dans le domaine de la danse. La/les destination(s) et la durée du voyage, qui doit permettre la recherche ou la mise en œuvre d'un projet artistique au cours de l'année 2020, sont à choisir librement. Les personnes intéressées posent leur candidature avec un projet le plus concret possible (incluant le budget du projet) qui ne peut être réalisé que par un voyage à l'étranger (ainsi, les candidatures pour des séjours de plusieurs mois dans une institution à l'étranger, en dehors du programme Atelier Mondial, ne peuvent pas être retenues). Il n'est pas possible de combiner ou cumuler la bourse avec des bourses d'autres institutions. Atelier Mondial ne prend pas en charge l'accompagnement sur place; le boursier/la boursière est livré à lui-même. La bourse de voyage est prévue pour 3 mois et dotée d'un montant de 7'000 CHF.

#### PROCÉDURE DE SÉLECTION

Pour chaque branche, un jury particulier et indépendant consulte tous les dossiers et prend la décision finale sur la répartition des bourses et sur la participation aux frais de séjour. Les membres du jury se réservent le droit d'inviter les artistes à un entretien personnel pour prendre une décision définitive. **La procédure de sélection dans le domaine de la danse a lieu fin août 2019. Atelier Mondial informe par écrit de ses décisions tous les candidats, au plus tard fin septembre.**

Le jury faisant la sélection dans le domaine de la danse / des arts de la performance pour 2019, est composé comme suit:

**Christoph Gaiser**, département de la présidence de Bâle-Ville, service de la culture, chargé de projets culturels (danse)

**Tabea Martin**, danseuse et chorégraphe, Bâle

**Katharina Germa**, conseiller dramatique, Birsfelden

Alexandra Stäheli, directrice de projet Atelier Mondial, est représentée dans tous les jurys avec voix consultative.

## PROTOCOLE DE CANDIDATURE

La candidature se déroule en remplissant un **formulaire en ligne incluant le téléchargement de trois pièces jointes (fichiers PDF)** avec les documents nécessaires.

Merci de nommer les pièces jointes en PDF d'après leur contenu et votre nom.

Prière de lire les conditions de participation en page 5 et de préparer tous vos documents pour votre inscription en ligne.

### 1 Fichier PDF – Lettre de motivation:

- Descriptif de projet le plus explicite possible (min. deux pages A4), ainsi qu'un budget estimatif
- Max. 5 Mo
- Exemple de nom de fichier PDF: Motiv\_Maria\_Exemple.pdf

### 2 Fichier PDF – Justificatif d'appartenance à la région:

- Certificat de domicile ou de travail (voir conditions de participation p.5, point 2)
- Max. 5 Mo
- Exemple de nom de fichier PDF : Justificatif\_Maria\_Exemple.pdf

### 3 Fichier PDF – CV, documentation sur le travail avec références et liens vers des vidéos (danse / des arts performance)

- Biographie (indiquant la participation à tous programmes d'échanges et de résidences)
- Documentation sur la réalisation de projets avec références et liens vers des vidéos, max. 20 pages
- Max. 15 Mo
- Exemple de nom de fichier PDF : CVDoss\_Maria\_Exemple.pdf

Inscription en ligne:

<http://www.ateliermondial.com/fr/appel-candidature/candidature.html>

**Délai de candidature: 11 Juin 2019**